# Communiqué de presse

Vendredi 13 décembre 2019

---

## Fonction publique territoriale : une formation sur mesure pour des demandeurs d'emploi

---

**Jean-Claude WEISS, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime, Jean-Marc VASSE, Délégué du CNFPT, la Région Normandie, le Pôle emploi et le CAP EMPLOI SAMETH remettront les attestations relatives à la formation « Secrétaire de mairie » suivie par des demandeurs d'emploi de la Seine-Maritime le :**

**Jeudi 19 décembre 2019 à 9H30**

au Centre de gestion de la Seine-Maritime

ZAC Plaine de la Ronce

40 allée de la Ronce

76230 Isneauville

### Le dispositif

Secrétaire de mairie, agent d'état civil, agent comptable, gestionnaire en ressources humaines, etc., autant de métiers " en tension " au sein des collectivités territoriales auxquels 13 demandeurs d'emploi de Seine-Maritime ont pu se former.

### Les modalités

Proposer à des demandeurs d'emploi seino-marins, des enseignements théoriques en présentiel mais également à distance, ainsi qu'une période de stage pratique d'un mois en collectivité territoriale (commune, intercommunalité, établissement public, etc.) afin de parfaire leurs connaissances et d'apporter aux stagiaires une approche « pratico-pratique ».

### Les partenaires du dispositif

Le Centre de Gestion 76, le CNFPT Normandie Rouen, la Région Normandie, le Pôle Emploi et les Cap Emploi SAMETH de Rouen et Dieppe

### Et après ?

Dotés de compétences recherchées par les collectivités, les demandeurs d'emploi, ainsi formés, vont pouvoir postuler directement auprès d'une structure locale ou parfaire leurs compétences en intégrant le service d'intérim territorial du CDG 76.

**Contact :**
Leïla FOURNEAUX, Responsable du service « Communication & Développement »
leila.fourneaux@cdg76.fr / 02.35.59.41.77 - 06.47.06.88.47

Une de ces personnes en recherche d'emploi s'est d'ores et déjà vu proposer la signature d'un contrat suite à cette formation, au sein de sa collectivité d'accueil.

## Les acteurs de la Fonction Publique Territoriale

### Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-Maritime

**Le rôle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale : conseil et expertise en ressources humaines auprès des collectivités territoriales de la Seine-Maritime**

**Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime est un établissement public départemental à caractère administratif qui apporte au quotidien, conseil et expertise en matière de gestion des ressources humaines auprès des collectivités territoriales et établissements publics du département.**

Il est administré par un Conseil d'Administration composé de 24 membres élus, représentatif de la diversité politique du département. Ce conseil siège au moins une fois par trimestre sur les questions relatives au fonctionnement de ses missions, de conseil et d'expertise en matière de ressources humaines, qu'il apporte aux collectivités du département de la Seine-Maritime.

Il offre aux collectivités une gestion mutualisée et optimisée de leurs ressources humaines : assistance et conseil en matière de statut, santé et prévention, recrutement, prospective, documentation, protection sociale, retraites, paies, assurances, protection des données, etc.

### Le CNFPT

**Le CNFPT est un établissement public national unique, déconcentré et paritaire au service des collectivités territoriales et de leurs agents. Il est chargé de la formation et de la professionnalisation des personnels de la fonction publique territoriale ainsi que de l'organisation de certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale.**

Le CNFPT a la possibilité de mettre en place des formations « intra », qui s'inscrivent dans le cadre d'un plan de formation au sein de la collectivité. Le CNFPT est également vecteur de promotion sociale. Il permet aux agents d'être les acteurs de leur promotion en leur dispensant diverses formations certifiantes ou diplômantes, et en les préparant aux concours et aux examens professionnels. Suite à la loi du 19 février 2007, les missions de partenariat et d'accompagnement du CNFPT ont été renforcées. L'organisation a également comme missions de proposer et d'accompagner les agents à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et d'organiser la reconnaissance de l'équivalence des diplômes (RED).